

Carrefour des Arts 2020

Chamalières

R È G L E M E N T

Vous avez la possibilité de télécharger le bulletin d'inscription en respectant les mêmes conditions (photos papier et date) voire en avançant la date limite afin de nous faciliter la programmation.

Le **CARREFOUR des Arts** se tiendra à Chamalières 63400, Puy de Dôme,
au **Carrefour Europe**, Espace Simone Veil, avenue de Fontmaure.
du Vendredi 13 Novembre au Mercredi 25 Novembre 2020 – de 14 h à 18 h 30

Chaque exposant est bien entendu cordialement invité et attendu. Le port d'un badge permettra d'identifier l'artiste et d'y associer son (ses) œuvre(s). Il appartient à chacun de faire le nécessaire.

Inscription :

POUR LA PRÉSÉLECTION, IL EST IMPERATIF DE NOUS FAIRE PARVENIR LES PHOTOS PAPIER DES ŒUVRES PROPOSÉES

avant le 5 Septembre 2020 à :

Carrefour des Arts – 2 rue Berlioz - 63800 COURNON

* Les sculpteurs enverront une photo comportant au verso : les nom, poids, dimensions de l'œuvre, matériaux travaillés et le nom de l'artiste.

* Les peintres indiqueront au dos de l'œuvre : son nom, ses dimensions, la technique utilisée et le nom de l'artiste.

Pour les peintures :

- **FORMAT : 80 cm minimum** ,

- **THÈMES IMPOSÉS** : l'univers, l'espace et leurs interprétations.....

La décision du Jury vous sera communiquée individuellement pour le 20 SEPTEMBRE 2020.

Œuvres présentées :

- Les copies ne sont pas autorisées mais l'artiste a toute liberté d'interprétation que ce soit dans l'art figuratif, contemporain ou abstrait.
- Les œuvres devront obligatoirement être signées.
- Au dos de la toile, il conviendra d'écrire ou de coller une étiquette portant le nom de l'artiste ainsi que le prix de vente ou la mention « Réservé ».
- Toutes les œuvres doivent être présentées avec soin en vue de leur mise en place. Les toiles ne doivent pas être encadrées, seul un cadre dit « caisse américaine » ou un cadre de propreté sera accepté, les sous-verre sont bien entendu de rigueur pour les pastels, aquarelles, gouaches et photographies. Toutes seront pourvues de pitons et ficelles qui en permettront l'accrochage.
(EN L'ABSENCE DE CEUX-CI, L'ŒUVRE NE POURRA ÊTRE MISE EN PLACE).
- Les sculptures seront livrées **avec leur socle** et porteront aussi une étiquette indiquant le nom de l'artiste et la mention « Réservée » si nécessaire. La manipulation est à la charge de l'artiste. Si la présentation exige une protection ou une installation particulière, celle-ci devra être assurée par son auteur.

Tournez S. V. P.

Dépôt des œuvres

Les œuvres seront déposées par les exposants eux-mêmes :

Espace Simone Veil - Carrefour Europe – avenue de Fontmaure à CHAMALIÈRES :

- **TOILES : le Jeudi 12 Novembre de 9 h à 10 h**
- **SCULPTURES : le Jeudi 12 Novembre de 10 h à 11 h.**

En cas d'impossibilité **RÉELLE**, les œuvres pourront être expédiées par La Poste ou être acheminées par tous moyens de transport en port payé exclusivement, à l'adresse :

Carrefour des Arts – 2 rue Hector Berlioz - 63800 COURNON

Toutes les expéditions devront nous parvenir **IMPÉRATIVEMENT** le Lundi **9 Novembre, dernier délai ; aucune œuvre ne pourra être acceptée au-delà de cette date.** Il conviendra de porter la mention « Livraison à domicile » et de prendre toutes garanties d'assurances jugées nécessaires pour le transport.

Responsabilités :

Ni La Municipalité de Chamalières, ni le Carrefour des Arts ne pourront être tenus pour responsables des dégâts quels qu'ils soient (bris, détérioration, perte, vols, etc...) pouvant survenir avant, pendant et après l'exposition comme lors du transport des œuvres.

Les artistes restent libres de prendre une assurance pour tous les risques concernés.

Récompenses :

- MÉDAILLE d'OR de la VILLE DE CHAMALIÈRES
et PRIX du CARREFOUR DES ARTS à l'œuvre primée : 500 euros,
- PRIX THERMAUVERGNE-ROYAT .

Les œuvres primées seront choisies par un jury d'Artistes et de Personnalités de la Municipalité.

Retrait des œuvres :

AUCUNE ŒUVRE NE POURRA ÊTRE RETIRÉE AVANT LA FIN DU SALON.

Le retrait se fera : Espace Simone Veil Carrefour Europe avenue de Fontmaure par les exposants (ou leurs représentants munis d'une décharge signée)

le Jeudi 26 Novembre 2020 entre 9h30 et 11h.

Nota Bene : Ni la Municipalité de Chamalières ni l'Association Carrefour des Arts ne pourront être tenues pour responsables des œuvres qui n'auraient pas été retirées dans les délais voulus à l'issue du Salon soit le jeudi 26 Novembre au soir.

Le fait de s'inscrire au Salon implique l'acceptation sans réserve des clauses du Règlement et exclut toute réclamation.